

Centre de la petite enfance

Franquette
la grenouille

CAS - 122 M
C.P. - P.L. 124
SERVICES DE GARDE

RÉSUMÉ

Pourquoi démanteler un réseau qui fait ses preuves?

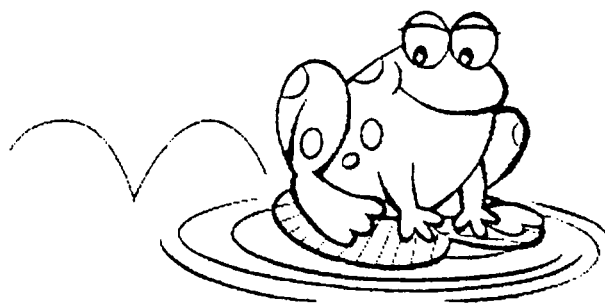
Mémoire présenté la Commission des affaires sociales lors
Des auditions publiques sur le projet de loi numéro 124
Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance

Par le Centre de la petite enfance Franquette la grenouille
Novembre 2005

Nous sommes en désaccord face aux articles suivants :

4; 5; 7; 38; 39; 40; 40.7 et 154

et nous recommandons de les abolir ou de les modifier.



Centre de la petite enfance

Franquette la grenouille

Pourquoi démanteler un réseau qui fait ses preuves?

*Mémoire présenté à la Commission des affaires sociales lors
des auditions publiques sur le projet de loi numéro 124 :
Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance*

Par le centre de la petite enfance Franquette La Grenouille

Novembre 2005

Le centre de la petite enfance Franquette la grenouille de Chambly (Québec) a vu le jour en août 1999. La mission de ce centre de la petite enfance est avant tout de répondre aux besoins des enfants. Le partenariat avec les parents, le sens du jeu et de la fête, l'intégration dans la communauté, le respect de l'environnement et le respect des autres sont également les valeurs véhiculées. Le slogan du centre de la petite enfance Franquette la grenouille est "Grandir "vert" la découverte".

Le centre de la petite enfance est géré par 9 membres du conseil d'administration et compte 23 employées, 80 places en installation et 131 places en milieu familial.

Le C.P.E. a gagné 2 prix lors du gala Excellence 2004, organisé par le Regroupement des centres de la petite enfance de la Montérégie : le 1^{er} prix pour le projet de garderie biologique en collaboration avec Équiterre et le 2^{ième} prix pour le projet 1-2-3 pédaGO pour le soutien et les animations faits par notre conseillère pédagogique dans les milieux familiaux associés à notre C.P.E.

Au CPE Franquette La Grenouille, nous nous demandons pourquoi tant de presse à faire passer ce projet de loi? Pourquoi Madame Thérberge n'assiste pas aux rencontres, conférences de presse et colloques organisés par les différentes associations des centres de la petite enfance pour venir nous expliquer son projet de loi? Pourquoi vouloir rayer au complet un réseau qui commence à faire ces preuves au lieu de faire quelques modifications en collaboration avec les centres de la petite enfance?

Au CPE Franquette La Grenouille, nous craignons que :

Articles 4 et 5 :

Nous les éducatrices, sommes très inquiètes face à la nouvelle démarche éducative que nous propose le projet de loi 124. En passant d'un "programme éducatif" à une "démarche éducative", nous ressentons une non-valorisation de notre profession. Notre travail est beaucoup plus que de la garde d'enfants : nous les éduquons avec passion.

La clientèle qui fréquente présentement notre centre à la petite enfance est les enfants de moins de 5ans. Selon le projet de loi 124, nous craignons de perdre les enfants de 4 ans et, par conséquence, la perte d'emplois d'éducatrices qui travaillent présentement avec ces groupes d'âge. Laissez les enfants vivent leur enfance... Ils iront assez vite à l'école!

Les impacts de ces changements sont nombreux dans la **vie des enfants** et dans les valeurs, les buts et objectifs de notre travail.

Article 40.7 :

Nous les éducatrices, les responsables de garde en milieu familial et les responsables du soutien pédagogique (volet familial et volet installation) craignons que le soutien pédagogique soit diminué. Cette diminution de ressource nous cause beaucoup de soucis parce que se sont encore une fois les enfants qui sont directement touchés par ce changement. Les enfants à besoins particuliers, les enfants handicapés et même les enfants vivant difficilement le départ de papa et/ou de maman suite à une intégration en CPE ou tout simplement à un retour de vacances peuvent compter sur l'aide des responsables du soutien pédagogique. Les éducatrices savent qu'il y a toujours quelqu'un dans le bureau de l'administration pour venir les aider si elles en ressentent le besoin.

Nous craignons que les enfants à besoins particuliers ou handicapés soient "ballottés" d'un milieu familial à un autre, voir même refusés si les responsables en milieu familial et les éducatrices n'ont pas les ressources de soutien pédagogique nécessaires.

Le rôle des responsables du soutien pédagogique est de dépister, d'observer et de travailler en collaboration avec les organismes communautaires et les parents pour le développement des enfants à besoins particuliers ou handicapés. Ces responsables font également le pont entre notre centre de la petite enfance et les écoles maternelles de la ville de Chambly afin d'assurer le plus de continuité et de stabilité possible pour les enfants. (Les parents reviennent souvent nous dire que la qualité des services offerts

dans les écoles ne sont vraiment pas à la hauteur de ceux qu'ils ont reçus au CPE) Les responsables du soutien pédagogique du CPE Franquette La Grenouille accueillent les responsables en milieu familial et facilitent leur intégration. Elles offrent le soutien professionnel et technique à ces R.S.G. et s'assurent de l'application du programme pédagogique dans les milieux de garde.

Comme vous pouvez le constater, c'est un gros morceau dans l'essence même d'un centre de la petite enfance et ce projet de loi met tout cela en péril.

Nous craignons la fin d'une profession et la non-reconnaissance de notre profession. Nous avons étudié 3 ans à l'université pour obtenir un certificat en soutien pédagogique. L'avons nous fait pour rien?

Articles 39 :

Nous, responsables en milieu familial, craignons de voir disparaître les centres de ressources que nous avons avec le CPE Franquette La Grenouille et dans les autres CPE (joujouthèques, bibliothèques, services d'animation dans nos maisons, etc.) Qui s'assurera du service de remplacement? Est-ce qu'elle sera formée et spécialisée dans ce domaine?

Articles 38, 39 et 40 :

Nous, les responsables en milieu familial, craignons de se retrouver isolées étant donné que nous ne savons où sera situé le bureau coordonnateur de notre région.

Nous craignons de perdre notre reconnaissance en avril 2007 au profit des milieux offrant des horaires atypiques. Si cela se produit, est-ce que nous devons déménager dans une autre ville desservie par un autre bureau coordonnateur pour pouvoir continuer la garde en milieu familial? Nous craignons la progression de la garde "au noir" si cet article de la loi voit le jour.

Nous craignons de ne pas pouvoir choisir le bureau coordonnateur selon les valeurs qu'il véhicule, comme nous l'avons fait en choisissant le CPE Franquette La Grenouille. En effet, le nombre très limité de ces bureaux feront que nous n'auront pas le choix de s'associer à celui de notre région, même si ces couleurs ne correspondent pas aux nôtres.

Par le fait même, nous craignons que les enfants passent des nombreuses heures dans nos milieux, favorisant ainsi la désresponsabilisation des parents. En effet, il y a déjà plusieurs enfants qui n'ont jamais de vacances, même si leurs parents en bénéficient. Si le projet de loi devient réalité, est-ce que ces enfants se feront transférer pour une courte période de temps dans un autre milieu lorsque la responsable de garde fermera son milieu lors des deux semaines de la construction? Quelle qualité de vie réservez-vous à ces enfants?

Nous craignons de perdre les liens de confiance que nous avons établis avec les responsables du soutien pédagogique. En effet, nous, les parents ainsi que les enfants ne voulons pas devenir des numéros. Lorsque les parents se présentent au CPE

Franquette La Grenouille pour inscrire leurs enfants dans nos milieux, nous savons qu'ils auront un service personnalisé. Lorsque nous avons une problématique dans nos milieux, nous savons que les responsables du soutien pédagogique nous répondrons rapidement parce qu'elles connaissent les enfants, elles savent notre fonctionnement et connaissent nos milieux. Nous n'avons pas envie de recréer ces liens de confiance qui à prit presque 10 ans à ce former.

Nous craignons la fermeture de plusieurs de nos milieux si nous sommes transférées dans un bureau coordonnateur, peu importe soit-t-il. En effet, plusieurs responsables étant près de leur retraite n'ont pas envie de recommencer à zéro. Malgré tout l'amour et la passion qu'elles ressentent pour leur métier, elles préfèrent plutôt fermer, laissant plusieurs familles sans milieu de garde.

Nous craignons également de voir les visites de contrôle diminuées. Présentement, le CPE Franquette La Grenouille fait 4 visites par année (en incluant la visite de réévaluation) C'est la directrice adjointe qui fait cette tâche. Elle nous connaît bien et pour avoir fait l'expérience avec une compagnie privée, nous apprécions davantage les visites de contrôle fait par des gens que nous connaissons, puisqu'elle apporte du soutien en même temps. Comment une personne qui ne nous connaît pas peut nous soutenir?

Article 154 :

Nous, responsables en milieu familial et parents utilisateurs des milieux familiaux du CPE Franquette la grenouille craignons que nos renseignements personnels ainsi que ceux des enfants se retrouvent entre les mains de personnes que nous ne connaissons pas. Lorsque nous avons choisi le CPE Franquette La Grenouille, nous l'avons fait parce que nous avons confiance en lui. Pourrons nous dire de même avec le bureau coordonnateur, puisque nous ne l'aurons pas choisi?

Article 7 :

Nous, parents utilisateurs du centre de la petite enfance Franquette la grenouille, craignons de perdre notre place dans la gestion du milieu de vie de nos enfants. Le projet de loi propose non plus le 2/3 des parents au conseil d'administration, mais bien une majorité en incluant 2 personnes de la communauté. Ces personnes devront-elles être rémunérées? Si oui, pourquoi devrions-nous le faire bénévolement? Si non, qui voudrait donner plusieurs heures bénévolement, alors qu'ils auraient mieux à faire? Nous avons à cœur le bien-être de nos enfants et nous craignons de ne plus être majoritaires.

Nos centres de la petite enfance sont des modèles pour les autres pays. Pourquoi vouloir tout démanteler alors que nous sommes des modèles internationalement? Pourquoi les autres pays idéalisent nos CPE et que notre propre gouvernement le dénigre?

En conclusion, nous demandons de reconsidérer ce projet de loi en pensant au bien être des enfants et non les besoins de garde des parents.

Nous recommandons d'enlever tous les articles nommés ci-haut dans le but d'assurer la qualité des services.

Nous recommandons la visite des différents centre de la petite enfance pour voir ce qui s'y passe et de discuter avec nous des possibilités. C'est nous qui travaillons jours après jours avec les enfants et nous savons ce qui est bon pour eux.

Nous sommes ouverts à la discussion. Pourquoi vouloir tout précipiter, si ce n'est que désinformer tout le monde?

Nous ne désirons pas être entendus par la commission parlementaire lors de ses consultations sur l'avant-projet de loi.